
Résumé de recherche

Réalisé par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes dans le cadre de la Campagne *Accès-formation pour les adultes*

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES (ICÉA). Monographie sur le thème de l'éducation des adultes au postsecondaire. Rapport de recherche, Québec, 2003.

NOTE PRÉLIMINAIRE

En 2003, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) a mené une enquête sur la formation des travailleuses et des travailleurs au Québec.

Pas moins de 200 acteurs des milieux de l'éducation et de la formation des adultes ont permis de dresser le portrait québécois de l'éducation des adultes au postsecondaire. Cette initiative prend donc la forme d'un regard sur le présent, qui permettra de mieux préparer l'avenir de la formation au Québec.



PORTRAIT DE LA FORMATION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES AU POSTSECONDAIRE

L'enquête menée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) a permis d'établir le portrait québécois de l'éducation des adultes au postsecondaire. Ce portrait comporte cinq éléments.

PREMIER ÉLÉMENT

Définition de l'éducation des adultes au postsecondaire

L'éducation des adultes au postsecondaire est fortement associée au concept d'apprentissage tout au long de la vie. Cependant, elle est organisée et structurée selon des objectifs précis et un horizon temporel déterminé.

La réalité présente plutôt une situation de formation non continue, où la notion de durée revêt une grande importance pour l'adulte apprenant qui doit s'acquitter de responsabilités.

Cette situation de formation se distingue de la formation initiale. Axée sur la spécialisation, elle répond aux besoins exprimés par l'adulte et aux impératifs du marché du travail auquel il veut répondre.

DEUXIÈME ÉLÉMENT

Organisation de l'offre de formation dans les établissements postsecondaires

Les angles législatif et administratif

- La responsabilité de l'éducation des adultes au postsecondaire est partagée entre le ministère de l'Éducation, de Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec.
- Emploi-Québec occupe cependant une place prépondérante dans l'organisation de l'offre, de sorte que les formations offertes répondent aux besoins de l'industrie.
- L'organisation de l'éducation des adultes au postsecondaire souffre du fait que le MELS et Emploi-Québec interviennent selon leur mandat et leurs objectifs respectifs.
- L'absence de volonté politique commune fait en sorte que le choix de cheminement professionnel de l'adulte ne sera peut-être pas respecté (notamment par Emploi-Québec).

Dans le réseau collégial

- L'offre de formation créditée des cégeps s'organise principalement autour des attestations d'études collégiales (AEC). Ces formations de courte durée ont été développées pour répondre aux besoins du marché de l'emploi.
- Le taux de placement est un indicateur important de la valeur des AEC. Il permet de renforcer la qualité et la pertinence de la formation par rapport aux exigences du marché du travail.
- Les diplômes d'études collégiales (DEC) offerts à l'éducation des adultes dans les cégeps sont disponibles de soir ou en formule accélérée.
- L'offre de formation non créditée offerte par les services aux entreprises des cégeps comprend des cours à la carte, offerts le plus souvent de soir, et des formations sur mesure, développée pour répondre aux besoins des employeurs.
- Les entreprises d'entraînement soutenues par Emploi-Québec sont des joueurs importants dans le secteur de la formation non créditée.

Dans le réseau universitaire

- L'éducation des adultes à l'université s'est en grande partie développée en réponse aux impératifs du marché de l'emploi.
- Qu'il soit question « d'éducation permanente » ou de « formation continue », les universités offrent à l'adulte en emploi la chance de retourner aux études ou d'obtenir une formation universitaire.
- Selon les contextes où les universités évoluent, l'offre de cours sera différente. Cette diversité est directement liée à la réponse des universités à la demande de formation.
- Il est intéressant de noter que les revenus générés par la formation continue permet à certaines universités d'éponger les problèmes financiers du secteur régulier et public. La formation continue n'est pas subventionnée par l'État, elle doit s'autofinancer.

La question des partenariats

- De nombreux partenariats caractérisent l'organisation de l'offre de formation des adultes au niveau postsecondaire, que ce soit entre les établissements eux-mêmes ou avec des organismes externes.
- Emploi-Québec se révèle un partenaire influent et nécessaire, qui développe ses relations selon les exigences du marché du travail. Il en résulte que les objectifs poursuivis par l'agence sont parfois incompatibles avec ceux des établissements d'éducation des adultes.
- Laisser à la loi du libre marché, l'organisation de la formation occasionne parfois des doublons dans l'offre de services. Cette mauvaise coordination de l'offre se traduit par une perte d'énergie et de ressources. Elle est particulièrement présente dans les régions où l'on retrouve un faible bassin de population.

La cohabitation entre les secteurs régulier et des adultes

- La cohabitation humaine et matérielle entre le secteur régulier et le secteur des adultes dans les établissements publics se révèle souvent problématique. Les deux secteurs s'inscrivent notamment dans des logiques éducatives différentes.
- Par ailleurs, l'éducation des adultes ne fait toujours pas partie intégrante du système d'éducation. Cette intégration lui permettrait d'évoluer et de se développer sans risquer de perdre sa spécificité.
- La baisse démographique est perçue par les intervenants comme un élément structurant pour l'organisation de l'offre.
- Le traitement des enseignants aux adultes est caractérisé par la précarité d'emploi et des salaires moins intéressants.

Andragogie ou pédagogie?

- Pour les acteurs de l'éducation postsecondaire, l'enseignement aux adultes se distingue de l'enseignement régulier, notamment par ses méthodes d'apprentissage qui tiennent compte de l'expérience passée des apprenants adultes.
- Les établissements scolaires s'adaptent difficilement aux particularités de l'éducation des adultes. En effet, le système d'éducation n'a pas été conçu pour l'enseignement aux adultes.
- Le discours politique évite d'aborder d'importantes questions. Il y a par exemple l'importance qu'il faut à accorder à l'andragogie ou la question de savoir qui peut devenir formateur. Il importe également de se prononcer sur l'étendue de l'action qu'il faut accorder à l'éducation des adultes dans les établissements scolaires.

TROISIÈME ÉLÉMENT

Expression de la demande de formation

Qui sont les adultes au postsecondaire?

- Bien qu'on y retrouve de plus en plus de chefs de famille monoparentale, la population étudiante adulte au postsecondaire est hétérogène. Très motivée à entreprendre des études, cette population exprime par contre une certaine anxiété à l'égard de la réussite scolaire.
- La motivation est un facteur d'encouragement. Les adultes retournent aux études avec des objectifs précis et ils ne veulent pas perdre leur temps. L'offre de programmes de courte durée rejoint leurs exigences.
- La motivation peut faire défaut à certains apprenants : des adultes qu'Employi-Québec ou leur employeur force à étudier ou de très jeunes adultes qui n'ont pas de responsabilité familiale ou économique.
- Facteur négatif, l'anxiété entrave la réussite. Ce phénomène soulève de nombreuses questions sur l'encadrement offert aux adultes et l'adaptation de l'offre à leurs besoins.

Les facteurs qui influencent la participation

- Parmi les facteurs qui influencent la participation des adultes au postsecondaire, le temps semble le plus important.
- Les adultes sont poussés par la nécessité de retourner sur le marché de l'emploi le plus rapidement possible, d'où l'offre de formation de courte durée comme les AEC (dont ont été retranchés les cours de formation général du DEC).
- Les coûts des cours, l'offre d'une formation adaptée à la réalité des adultes, le soutien de l'employeur, les conditions de vie de l'adulte et les mesures d'appui de l'État influencent également la participation.

Le soutien apporté aux étudiants adultes dans les collèges et les universités

- L'appui offert aux adultes pour l'encadrement, l'orientation ou le soutien matériel et financier serait insuffisant.
- Par ailleurs, trop peu d'adultes bénéficieraient de services de reconnaissance des acquis et des compétences.

La participation des étudiants adultes à leur cheminement éducatif

- Les adultes ont peu d'influence sur leur cheminement éducatif. Il y a peu de place pour leurs demandes quant au choix des cours offerts et aux objectifs visés. De fait, l'organisation des programmes est plutôt influencée par le marché de l'emploi et les règles de financement.

QUATRIÈME ÉLÉMENT

Le financement

Le financement de l'éducation des adultes au postsecondaire

- La mauvaise coordination des objectifs respectifs du MELS et d'Emploi-Québec affecte le financement de l'éducation des adultes au postsecondaire. Alors que le MELS réduit son financement, Emploi-Québec exerce plus d'influence sur l'organisation de l'offre.
- Ce manque d'harmonisation souligne l'absence d'une véritable conception de l'éducation des adultes qui permette à l'apprenant d'évoluer selon ses besoins.
- L'éducation des adultes au postsecondaire souffre par ailleurs de l'obligation de faire des profits dont elle ne peut se servir pour assurer son développement. En effet, les surplus du secteur des adultes servent à éponger les pertes du secteur régulier.
- L'obligation de faire des profits et le transfert des surplus limitent la capacité du secteur des adultes à offrir des formations coûteuses en ressources humaines et matérielles.
- Finalement, le financement par enveloppe fermée de l'éducation des adultes au collégial freine son développement.

L'aide financière accordée aux étudiants

- La structure de l'aide financière ne convient pas au parcours atypique des adultes qui retournent aux études.
- Emploi-Québec ne semble pas avoir de critère lui permettant de gérer équitablement l'attribution de son aide financière. Les situations varient selon l'analyse des agents en cause.
- L'aide financière de l'État devrait tenir compte des besoins de l'apprenant adulte, tout en préservant sa liberté de choisir un parcours d'étude qui répond à ses intérêts et ses ambitions.

CINQUIÈME ÉLÉMENT

L'éducation tout au long de la vie

Projetons l'avenir

- Pour l'avenir, il est nécessaire de mieux coordonner l'offre de formation, d'être plus à l'écoute des demandes des adultes, d'offrir une plus grande accessibilité et surtout de favoriser le développement continu de l'éducation des adultes.

L'éducation tout au long de la vie

- Le concept d'éducation tout au long de la vie est présent dans le discours des administrateurs de l'éducation des adultes. Il y est même entendu de manière plus large que ce qui est constaté dans l'offre de services existants.
- L'éducation des adultes se caractérise par une offre diversifiée et souple, des mécanismes qui favorisent l'expression de la demande et un système de reconnaissance des acquis.
- L'éducation des adultes exige la mise en place de mesures permettant d'assurer l'éducation tout au long de la vie; des mesures permettant de développer une culture de la formation.

Évaluation du Québec à la lumière de la déclaration de Hambourg

- L'organisation de l'offre de formation est fortement orientée vers le marché de l'emploi. L'éducation des adultes est réduite à la satisfaction des besoins de perfectionnement de la main d'œuvre, de sorte qu'on néglige les besoins liés à l'épanouissement personnel.
- La reconnaissance des acquis et de l'expérience demeure un enjeu majeur pour les adultes qui retournent aux études. Il faut mettre en place un système efficace et universel.
- Il faut assurer la coopération entre tous les partenaires concernés pour faciliter l'accès à l'éducation des adultes et encourager la participation à des activités éducatives dans l'enseignement formel.
- Il faut mettre fin au recul dans la formation des formateurs et offrir des conditions de travail et des perspectives de carrières intéressantes au personnel de l'éducation des adultes.
- Il faut améliorer le financement de l'éducation des adultes qui souffre de trois handicaps : une mauvaise coordination des actions du MELS et d'Emploi-Québec, un transfert des surplus du secteur des adultes vers le secteur régulier et l'imposition d'une enveloppe budgétaire fermée au collégial.